

Politique de cohésion 2014-2020 : FEDER-FSE Languedoc Roussillon

Axe 5 : Favoriser une approche urbaine intégrée

Objectif thématique 9 (OT 9)

Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination

Priorité investissement 9b (PI 9b)

Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

<p>Actions soutenues</p>	<p>1) Volet logement/habitat</p> <p>Pour les populations issues exclusivement des quartiers prioritaires et dans ces quartiers uniquement, des actions permettront d'améliorer les espaces aux abords de ces habitats (aménagement d'espaces verts, accessibilité etc.).</p> <p>Pour les communautés marginalisées, il s'agira de proposer un logement et un accompagnement adaptés par la rénovation et la réhabilitation d'une offre d'habitat (réhabilitation, équipements, travaux d'aménagement et d'adaptation) afin d'assurer une meilleure intégration, y compris hors des quartiers prioritaires pour éviter d'accroître les ségrégations:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ places d'hébergement ✓ maisons relais-résidences sociales, en vue de fournir un logement adapté à ceux qui ne peuvent accéder à un logement autonome ; ✓ opérations de type village d'insertion, notamment en faveur des populations Roms; ✓ opérations de résorption de squats et bidonvilles ; <p>2) Volet aménagement et réhabilitation d'équipements à destination des habitants des quartiers</p> <p>Construction, aménagement et réhabilitation d'équipements multi-activités au sein des quartiers prioritaires. L'enjeu est ici de créer des espaces de médiation de sociabilisation et d'accompagnement qui doivent être à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ des équipements sociaux-éducatifs pour les habitants des quartiers pour favoriser la recherche d'emploi (agence de proximité pôle emploi) à travers notamment des gardes d'enfants en âge préscolaire, la réussite scolaire ou la pratique d'un sport (bassin de natation, boulodrome, tennis, athlétisme, parcours sportif, plateau extérieur ou salle multisports, salles ou terrains de petits jeux, terrains de grands jeux, salles de combat, roller skate-vélo bicross, freestyle, sport nautique, baignade aménagée) ; ✓ des lieux d'échanges et de vie préalables à la cohésion dans un espace donné (création et rénovation de parcs, de places avec des commerces de proximité etc.) ; ✓ des passerelles vers la vie culturelle de centralité, notamment pour les jeunes, avec la mise en place d'équipements d'éducation culturelle et artistique en partenariat avec les structures et professionnels investis sur ce champ (cinéma, théâtre). Des lieux d'appropriation du cadre de vie du quartier seront encouragés également afin d'améliorer la perception de son patrimoine et de son architecture et contribuer au changement de l'image des quartiers. ✓ Création et aménagement, réhabilitation et/ou équipements d'établissements pluridisciplinaires de santé (centre de santé, maisons de santé pluridisciplinaires) et investissements en faveur de la Mise en œuvre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) au travers d'investissements et autres actions en faveur de la santé (actions de promotion des dispositifs de prévention et de soins adaptés). Afin d'enrichir l'offre de soins, les services utilisant les NTIC pourront émerger à l'OT2c.
--------------------------	--

Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: www.europedirectplr.fr

Tel : (33) (0)4 68 05 38 84

Mail: contact@europe-direct.fr

Twitter : @EUROPEDIRECTPLR

Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



	<p>Principaux groupes cibles : Population des quartiers prioritaires en priorité Communautés marginalisées, dont Roms, populations immigrées, Sans domicile fixe, personnes vulnérables dont les femmes en situation monoparentale. Jeunes et étudiants défavorisés</p> <p>Cibles territoriales spécifiques : Prioritairement les quartiers prioritaires des EPCI éligibles à un contrat de ville</p>
Type de bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités et leurs opérateurs - Etablissements publics - Bailleurs sociaux dont les SEM - Les organismes agréés pour les activités de maîtrise d'ouvrage au titre de l'article R365-1 du code de la construction et de l'habitation - Associations sans but lucratif - Regroupement de professionnels de santé - Structures de soins et médico-sociales
Critères de sélection	<p>Proposer une démarche intégrée à l'échelle d'une ou plusieurs EPCI prioritairement éligibles à un Contrat de Ville, et portant majoritairement sur les quartiers identifiés par la géographie prioritaire de la ville, mais aussi incluant un traitement de la problématique des communautés marginalisées y compris en dehors de ces quartiers (mais dans le périmètre retenu au titre de l'approche territoriale intégrée sélectionnée) ;</p> <p>Prévoir un rôle central du chef de file qui devra avoir une vision globale des crédits FEDER et FSE mobilisés au titre de la politique de la ville sur son territoire, mais aussi des projets financés par les fonds européens susceptibles d'impacter la démarche intégrée afin d'assurer un suivi fin des crédits engagés. La gouvernance devra également être participative.</p> <p>Etre sélectionné dans le cadre d'un des appels à projet en faveur des EPCI éligibles contrat de ville</p> <p>Les actions relatives au volet logement ou induisant la création ou la réhabilitation d'immobilier (de santé par exemple) seront conduites de manière complémentaire avec l'OT4 c, afin que les projets soient exemplaires en matière de normes thermiques ;</p> <p>La présentation d'actions en faveur du développement économique des quartiers (création et implantation d'entreprises, de commerces de proximité, actions en faveur de l'insertion, aménagement des espaces etc.), via l'OT3 a), le FSE et le recours aux clauses d'insertion sociales dans les marchés publics notamment, sera fortement apprécié.</p> <p>Complémentarité à rechercher entre FEDER et FSE dans le cadre d'actions spécifiques contribuant à l'inclusion sociale.</p> <p>Critères de sélection des projets</p> <p>Projets proposant une labellisation Très Haute Qualité Environnementale (THQE), HQE, bâtiments basse consommation (BBC), etc.</p> <p>Conditionnalité des aides : liée à la réalisation d'études environnementales préliminaires (même si une étude d'impact n'est pas obligatoire), respect des préconisations du plan BTP, justification de la prise en compte des sites Natura 2000 dès le dossier de demande de subvention, étude thermique.</p> <p>Les projets favorisant l'insertion professionnelle des femmes seront favorisés (crèches ou structures d'accueil à temps adapté etc...)</p>
Fonds	FEDER
Budget 2014-2020	
Contact	Région Languedoc-Roussillon- Direction adjointe aux affaires européennes europa@cr-languedocroussillon.fr
Programme-formulaires	Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 (sommaire avec pagination) Lien vers formulaires de demande de subvention
Mise à jour	5 décembre 2014